Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 37 (2000)
Heft: 1452

Artikel: Pas encore, mais au plus tard
Autor: Gavillet, André
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1026277

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. Voir Informations légales.

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Domaine Public
DP
JAA 1002 Lausanne
24 novembre 2000 – nº 1452
Hebdomadaire romand
Trente-septième année

Pas encore, mais au plus tard

LIRE LE RAPPORT du Conseil fédéral sur la politique extérieure, c'est faire le tour du monde dans son fauteuil. Le ton du guide n'est pas trop convenu, plutôt direct. L'itinéraire ne se limite pas à la face aimable du globe: l'insécurité, la pauvreté, la sous-alimentation sont visitées. C'est l'occasion à chaque fois de rappeler la bonne volonté de la Suisse, même la Fondation suisse solidaire est un objectif réaffirmé. Tout cela sans perdre de vue nos intérêts nationaux, bien sûr; le secret bancaire, une fois de plus, est décrété, avec une lourdeur butée, non négociable.

Ce parcours du monde est didactique aussi. Il tend à démontrer que les situations sont si diverses et nombreuses que le bilatéralisme s'épuiserait à vouloir apporter réponse à chacune. Or le multilatéralisme à l'échelle du monde renvoie à l'ONU. L'adhésion de la Suisse sera prochainement proposée par le Conseil fédéral. Il est long le chemin...

Avec quelle légitimité le Conseil fédéral peut-il engager la prochaine législature?

Au chapitre du multilatéralisme, le plus attendu était celui consacré à l'Union européenne. Le Conseil fédéral, une fois dévidé l'argumentaire bien connu, affirme deux choses:

- les négociations «ne pourront probablement pas être ouvertes au cours de la législature actuelle»;
- «une préparation soigneuse sur le plan de la politique intérieure doit permettre au Conseil fédéral de prendre une décision sur l'ouverture de négociations d'adhésion à l'UE au plus tard au cours de la prochaine législature».

Pour la législature actuelle, le Conseil fédéral agit dans le cadre de sa compétence. Les arguments qu'il avance pour justifier son atermoiement sont de son choix. Mais avec quelle légitimité peut-il engager la prochaine législature? Trois ou quatre conseillers fédéraux du collège actuel ne seront plus en fonction. Le nouveau Parlement qui élira le Conseil fédéral (selon quelle formule?) sera lui-même renouvelé. Sur quelle base démocratique le Conseil fédéral peut-il avec crédibilité engager le futur Conseil fédéral? L'échéancier n'a d'autre valeur que celle d'une prévision.

Pas inutile pourtant cet engagement. Les prochaines élections nationales seront, à cause de cette promesse, dominées toutes entières par la question européenne. Les parlementaires seront tenus de répondre à cette question simple: éliront-ils un Conseil fédéral capable, majoritairement ou même unanimement, de tenir l'engagement que l'actuel gouvernement a pris?

Le renvoi de décision à la prochaine législature a donc d'ores et déjà ouvert, avec deux ans d'avance, la bataille électorale. Elle aura un enjeu. AG